

Rapport du groupe de travail conjoint Politique Sanitaire Abeilles/Abeilles et pesticides - 2007

Résumé

Des phénomènes de mortalités anormales et d'affaiblissement des colonies d'abeilles domestiques des abeilles inquiètent le monde apicole depuis plusieurs années. Suite aux plaintes du secteur mettant en cause l'utilisation des insecticides systémiques imidaclopride et fipronil appliqués respectivement par traitement de semences et sous forme de micro-granulés, et considérant les nombreuses études scientifiques mettant en évidence de nombreux autres facteurs de mortalité, dont les maladies des abeilles, le climat, le manque de ressources alimentaires, la diminution de la biodiversité, le SPF Santé publique a organisé la création d'un forum de discussion.

Ce dernier s'est poursuivi pendant deux ans et a permis à tous les acteurs de la problématique de se rencontrer et de s'exprimer afin de faire le bilan des observations, des études scientifiques en cours et des mesures réglementaires, tant sur le plan sanitaire que sur les effets potentiels des produits de protection des plantes.

Des actions concrètes ont été menées par l'administration en réponse aux problèmes identifiés, notamment le financement de projets de recherche thématiques, l'élaboration d'un plan de lutte contre la varroase, l'amélioration de l'accompagnement sanitaire des apiculteurs et de la disponibilité des médicaments destinés aux abeilles,

Afin d'améliorer la diffusion des informations, le SPF santé publique a mis en place une rubrique « abeilles » sur son site internet, l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire a développé, quant à elle, une rubrique destinée au secteur.

Les différentes opinions exprimées au sein du groupe n'ont pas permis de développer une conclusion consensuelle.

Il reste en effet de nombreuses questions à résoudre afin de déterminer les causes exactes de ce phénomène et il serait utile de prévoir la mise en place d'un groupe de suivi de la problématique pour faire le bilan annuel des mortalités et de l'état d'avancement de la recherche scientifique dans ce domaine. Un échange d'informations régulier entre les partenaires de ce forum permettrait de coordonner le débat et les éventuelles actions futures dans un souci de prévention des crises.

1 Introduction

Depuis 1997-1998, des phénomènes de mortalités anormales et d'affaiblissement de colonies d'abeilles domestiques, de disparitions de butineuses sont très souvent signalés en Belgique. Le phénomène semble lié à des phénomènes similaires apparus en France et autres pays de l'Union européenne et du continent américain. Les insecticides systémiques imidaclopride et fipronil appliqués respectivement par traitement de semences et sous forme de micro-granulés sont régulièrement mis en cause. De nombreuses études réalisées en Europe et en Amérique du Nord mettent clairement en évidence de nombreux autres facteurs de mortalité sur un plan général : les parasites, et les maladies des abeilles, le climat, le manque de ressources alimentaires, la diminution de la biodiversité.

Le groupe de travail a pour but de faire le point sur les observations faites par les apiculteurs et les scientifiques apicoles, tant sur le plan sanitaire (lutte contre les parasites et maladies des abeilles) que de l'évaluation des risques pour l'environnement liés à l'utilisation des pesticides à usage agricoles (ici, le risque pour les abeilles), ces 2 domaines étant de la compétence du SPF Santé publique. Il s'inscrit donc dans les politiques que mènent chacun à leur niveau et selon leur compétence le Service Pesticides et Engrais (DG4), le Service vétérinaire (DG4) et l'AFSCA.

D'un point de vue pratique, ce groupe de travail a été organisé dans le cadre du Programme de Réduction des Pesticides et des Biocides (PRPB).

Après avoir résumé les connaissances actuelles et demandé des propositions de solutions au secteur apicole, il est prévu dans un deuxième temps, de diffuser ces informations vers le secteur notamment via un site web.

Le groupe a également pour objectif de faire des recommandations aux autorités en termes d'études, d'informations au secteur apicole, de décision réglementaire, ...

2 Participants au groupe de travail

Autour de la table, on a réuni :

- des représentants des associations apicoles et des apiculteurs individuels
 - Koninklijke Vlaamse Imkersbond (F. Daems, C. Dauw)
 - Bijen en insectencentrum de Lieterberg
 - Société Royale d'apiculture de Bruxelles (Y. Roberti)
 - Union Royale des Ruchers Wallons (P. Roberti)
 - VVCB (O. Van Laere)
 - Fédération Apicole Belge/BBF (P. Vanrijkel)
 - Union professionnelle des apiculteurs de la province de Namur (J. Dinsart)
 - L. de Clercq
- des scientifiques
 - CRA-W Gembloux (M. Deproft, L. Hautier, J-P Jansen)
 - FUSAGX, ULG, (B.K. Nguyen, E. De Pauw, E. Haubruge, J. Widart)
 - U Gent (F. Jacobs, D. Laget)
 - CARI (E. Bruneau)
 - CERVA (J. Pineros)
 - CNRS (G. Arnold, J-M Bonmatin),
 - Institut National de la Recherche Agronomique (L. Belzunces)
 - Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (J.-P. Faucon)
- des représentants de PHYTOFAR (P Baudoin , H. Decraecke, S. Delbrassinne, H. Tossens)
- des représentants du Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement
 - DG5- Service Maîtrise des risques (E. Liégeois, président du groupe de travail ; M. Piras)
 - DG4- Service Pesticides et Engrais (P. Hucorne, A. Verstraete)
 - DG4-Service Politique sanitaire animaux et végétaux (E. Hoc)
 - PRPB :V. Van Bol
- des représentants de l'Agence du Médicament (L. Laurier, B Urbain)
- des représentants de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (R. Poizat, J.-F. Schmit)
- une représentante du cabinet du Ministre Demotte (A. Monteiro-Barretto)
- une représentante du cabinet du Ministre Tobbacq, (L. Cloots)
- une représentante du Ministère de la Région Wallonne (A. Pourtois)
- des représentants d'ONG environnementales :
 - InterEnvironnement Wallonie (J. Kievits)
 - Nature et Progrès (M. Fichers, B. Valette)
- des experts spécialistes des insectes utiles :
 - Biobest (G. Sterk, K Jans)
- des représentants des associations agricoles

- Fédération Wallonne de l'Agriculture (B. Decock)
- Boerenbond (K. Cools)

Liste des participants (par ordre alphabétique)

Bauduïn Philippe : phytofar
 Bruneau Etienne : CARI
 F.Daems: KVIB
 C.Dauw : KVIB
 De Clercq Ludo –zelfstandige imker
 Decraecke Henk: Phytophar
 Delbrassine Stéphane :phytophar
 De Proft M :Centre de recherche agronomiques de Gembloux
 Dinsart Jacques : UP apicole Namur
 Fischers Marc : Nature et Progrès
 Faucon AFFSA
 Haubruge Eric : FUSAGX
 Hautier Louis: CRA W
 Hoc Edith : SPF Santé publique
 Hucorne Pierre : SPF Santé publique
 Jacobs F. Ugent
 Janssen Jean-Pierre CRA-W laboratoire d'écotoxicologie
 Kievits Jeanine : inter-environnement Wallonie
 Laget Dries : labo voor zoofysiologie Ugent
 Laurier Lionel : Agence du médicament
 Lefèvre JP : fédération apicole Liègeoise
 Monteiro Alexandra : CAB Demotte
 N Guyen Bach Kim : FUSAGX
 Poizat Renaud : AFSCA
 Pourtois Anne :MRW-DGA-D31
 Roberi Yves : société royale d'apiculture BXL
 Robert Philippe Auguste (URRW)
 Schmit J-F : AFSCA
 Smaghe Guy (prof.) Universiteit Gent
 Tossen Hervé: Phytophar
 Sterk Guido :Biobest NV
 Urbain Bruno: Agence du Médicament
 Valette Bruno : Nature et Progrès
 Van Bol Vincent : PRPB
 Van Laere Octaaf : UA-VVCB vwz
 Vanrijkel Pierre BBF/FAB-VNIF AVI

3 Mandat du groupe de travail

Le mandat du groupe était rédigé comme suit :

« Le groupe de travail conjoint initié par le cabinet de Monsieur le Ministre Demotte se donne comme défi de faire le point sur les observations menées par les amateurs et les scientifiques tant sur le plan sanitaire que des effets potentiels attribués à certains pesticides. »

C'est pourquoi le groupe réunira non seulement des collègues vétérinaires que des collègues chargés de l'évaluation des risques liés à l'utilisation des pesticides à usage agricole pour ensemble avec les autres membres du groupe pouvoir identifier :

- les points/facteurs sensibles en cours d'études
- les facteurs non encore étudiés

4. Calendrier des réunions

Une dizaine de réunions ont eu lieu pour discuter les différents éléments de la problématique du dépérissement des abeilles. Ces réunions ont eu lieu le

- 6 décembre 2005
- 8 mars 2006
- 04 avril 2006
- 02 mai 2006
- 18 mai 2006
- 26 juin 2006
- 14 décembre 2006
- 15 mars 2007

- 17 avril 2007

Plusieurs réunions ciblées sur la stratégie anti-varroase ont également eu lieu le

- 24 avril 2006
- 9 mai 2006
- 23 janvier 2007
- 7 mai 2007

5 Prises d'informations et recommandations

Ce rapport final est basé sur les réunions qui ont eu lieu au sein du groupe de la fin 2005 à la mi 2007. L'accent est mis sur les réalisations principales de nos travaux et sur les recommandations aux autorités en terme :

- d'études
- d'information au secteur et vulgarisation
- de décision réglementaire
- de contrôle

Très vite, il est apparu, à l'occasion des débats, que les apiculteurs étaient confrontés à une carence en matière de produits agréés pour les traitements estival et hivernal de la varroase. C'est pourquoi, un groupe de travail a été mis en place pour trouver des solutions à cet égard.

5.1 Diagnostic du phénomène de dépérissement

Étude réalisée par E. Haubruge, Bach Kim Nguyen, E. De Pauw, J.-P. Thomé, J. Widart

Suite aux demandes des apiculteurs, le Ministre en charge de l'Agriculture et de la ruralité à la Région wallonne a décidé de commander une étude qui fait le point sur l'ampleur et les causes possibles du dépérissement en région wallonne.

Dans un premier temps, une étude bibliographique a permis d'identifier les facteurs de risque liés à la mortalité.

Ceux-ci se retrouvent dans tous les pays victimes de dépérissement :

- action anthropique : manque de biodiversité, utilisation de pesticides (conséquences directes – insecticides, et indirectes – fongicides, herbicides)
- facteurs risques potentiels : infestation par varroa, conditions climatiques, ressources alimentaires. Le Professeur Haubruge insiste sur la complexité du phénomène, son caractère multifactoriel, les nouvelles pathologies et les problèmes de diagnostic et de surveillance, l'interaction entre parasites et pathologies et l'existence de phénomènes cycliques.

Cette étude bibliographique montre que les taux de mortalité de colonies d'abeilles domestiques dans les pays d'Europe et d'Amérique se situent entre 17,8 et 61.1%. La mortalité hivernale est le symptôme le plus fréquemment observé en Europe et en Amérique.

Dans un deuxième temps, l'étude sur le terrain a été menée et une méthode d'analyse a été développée pour une série de contaminants pouvant se trouver dans les matrices liées à l'apiculture. Ce travail a été financé par deux conventions Région Wallonne dont la seconde est en cours et est consacrée à l'analyse de pesticides et de certains métabolites dans plusieurs matrices dont le pollen.

- en 2004-2005, le taux moyen de mortalité de colonies par rucher observé dans le cadre de l'étude est de 17%.
- 16 ruchers ont été sélectionnés aléatoirement pour le suivi systématique (mortalité de 0 à 84% en 2004-2005. 79,17% des colonies d'abeilles domestiques contenaient au moins un pesticide (pesticide agricole et/ou traitement acaricide anti-varroase). 18 pesticides différents furent détectés. De l'imidacloprid a été détecté dans 2 ruchers mais aucune mortalité de colonies n'a été observée sur ces sites.
- Une corrélation significative est établie entre le nombre d'acaricides détectés dans les ruches en sortie d'hiver et le pourcentage de mortalité
- Aucune corrélation n'est mise en évidence entre le nombre de parcelles agricoles, la surface de maïs, colza ou prairie et la mortalité. Aucune corrélation n'a été mise en évidence entre maïs traité au Gaucho et mortalité. Tous les types de pathologie et parasitoses sont présents sur le terrain
- Aucune corrélation n'a été mise en évidence entre le nombre de spores de loque américaine et la mortalité

- La varroase est identifiée dans tous les ruchers. Une corrélation significative est mise en évidence entre le pourcentage de mortalité et le type de traitement anti-varroase utilisé (matière active et date)

Evaluation de la situation apicole en France

Les chercheurs Colin, Arnold, Belzunces, Bonmatin et Faucon ont fait une présentation détaillée de leurs études sur le dépérissement des abeilles en France. Ces présentations sont décrites dans le PV de la 8^{ème} réunion et dans la copie des transparents de J-P. Faucon : Affaiblissements – Mortalité de colonies d'abeilles (1987-2007).

G. Arnold a présenté les spécificités et la complexité des abeilles et plus particulièrement de leur système nerveux. Il a attiré l'attention sur l'importance de prendre en considération non seulement les insectes isolés mais également les colonies. Il a également illustré l'impact que peuvent avoir des dysfonctionnements du système nerveux sur leur évolution et sur leurs chances de survie.

Jean-Marie Bonmatin a démontré que l'on peut retrouver de l'imidaclopride et du fipronil dans les organes des fleurs des plantes de tournesol et de maïs dont les semences ont été traitées avec ces produits. Les doses retrouvées dans le pollen et/ou le nectar peuvent potentiellement affecter le comportement des abeilles.

Belzunces a rappelé les mécanismes d'intoxication des abeilles et a illustré les différences d'effets observés en fonction des doses utilisées, en fonction des conditions environnementales (par exemple la température), de l'utilisation combinée de produits, de la fréquence de mise en contact de l'insecte avec le produit... Pratiquement, les effets toxiques d'un neurotoxique sont très complexes et peuvent s'exprimer à des doses nettement inférieures aux doses létales. La mise en évidence de la toxicité réelle d'un produit sur abeilles nécessite la mise en place de tests qui sont beaucoup plus complexes que les tests reconnus officiellement aujourd'hui.

Marc Colin a attiré l'attention sur l'importance du diagnostic à poser pour étudier l'élément causal d'un phénomène. Il ne suffit pas d'analyser les différentes pathologies présentes pour tirer des conclusions sur l'origine du phénomène observé. De nombreux microorganismes ne sont pathogènes qu'au-delà d'un certain seuil. Il est parti de l'observation du dysfonctionnement du butinage des abeilles sur tournesols traités (symptôme nouveau) pour mettre en place un test en serre. Ce test met en évidence que l'imidaclopride (et du fipronil ??) a un effet sur le comportement de butinage à des doses nettement inférieures aux doses provoquant des mortalités d'abeilles. Il a observé un effet même aux doses les plus faibles testées.

Jean-Paul Faucon a présenté une brève synthèse des différentes expérimentations menées par l'AFSSA entre 1987 et 2007 sur les dépérissements. Aucune de ces études n'a permis de mettre en évidence une liaison entre les neurotoxiques utilisés en traitement de semences et le phénomène de dépérissement.

Il faudra vérifier si la suspension des autorisations du GAUCHO a apporté une réduction significative du phénomène de dépérissement. Les résultats de monitoring officiels devraient être pris en compte

Monitoring des dépérissements et intoxications – Mise en place d'un réseau de surveillance

Plusieurs types de formulaires de déclaration des problèmes apicoles existent actuellement (exemple Pays-bas, Cari, étude Haubruge/Nguyen-Bach/De Pauw,...) ainsi qu'une expérience sur la manière de les compléter (formulaire rempli par l'apiculteur, formulaire rempli avec l'apiculteur,...).

Aux Pays-bas et au Royaume-Uni, des systèmes de signalement des mortalités anormales de ruches liées aux pulvérisations de pesticides a été développé. Les accidents sont répertoriés au niveau des associations apicoles et collationnés dans une base de données commune. Les services de contrôle du ministère de l'agriculture néerlandais peuvent également recevoir des plaintes d'apiculteurs et faire des observations sur le terrain. Le service d'autorisation des pesticides est également inclus dans ce système.

Il est malaisé d'obtenir une description fiable du dépérissement en Wallonie (ou en général en Belgique) de même qu'un tableau exact de l'évolution des mortalités au cours des années. De nombreuses enquêtes ont déjà été réalisées mais on observe une fatigue des apiculteurs qui ne sont plus motivés pour répondre à des questionnaires. Tous les apiculteurs ne souhaitent pas participer à ce type d'enquête pour diverses raisons : l'apiculture est un hobby, faible disponibilité en temps, réticences à être enregistré dans un système administratif de contrôle,...). On se base donc sur un échantillonnage représentatif.

Lors de la réunion du 7-5-2007 qui avait pour objectif de déterminer l'opportunité de l'élaboration d'un questionnaire destiné à évaluer les pertes, les participants ont estimé que la situation s'était nettement améliorée ces deux dernières années et que dans les circonstances actuelles il ne paraît pas nécessaire de réaliser un autre questionnaire. En effet, les données de monitoring existantes permettent de donner l'image annuelle de la situation sanitaire pour la Flandre et la Wallonie. En cas de perte massive, une investigation sur le terrain est nécessaire.

Afin de vérifier si le phénomène de dépérissement persiste, régresse ou s'amplifie, il est primordial de signaler les cas d'intoxication/ dépérissement, de rapporter les données de manière circonstanciée (éventuellement avec visite du rucher et constatation par un expert apicole), d'organiser une collecte précise des données et d'en informer les autorités et les scientifiques apicoles. Pour ce faire un système de centralisation des données devrait être mis en place.

Sans ce type d'information, l'administration ne peut démarrer des actions visant à améliorer la situation de l'apiculture (par exemple, enclencher des études scientifiques ciblées permettant de découvrir un risque inacceptable qui n'aurait pas été identifié lors de l'agrément du pesticide, découvrir d'autres causes possibles de mortalité)

-Le fonctionnement du réseau de surveillance devrait être discuté au niveau des associations apicoles. Il est nécessaire de favoriser la déclaration des mortalités aux autorités par les apiculteurs.

- Les données de mortalités 2006 collationnées au CARI ou à la FUSAGx pourraient être transmises au SPF.

L'évolution de la production de miel des ruchers est suivie depuis plusieurs années par le CARI. Les variations proviennent principalement de facteurs climatiques. On constate depuis quelques années que les apiculteurs ont tendance à compenser leurs pertes de cheptel en multipliant leur nombre de colonies (production de ruchettes). Il est prévu d'élargir la base d'enquête dans le futur pour mieux cerner ce phénomène d'augmentation de cheptel.

Mise en place d'un site web

Suite à une collaboration entre le Cabinet Demotte, l'AFSCA et le SPF Santé publique, un site web reprenant des informations sur la situation de l'apiculture a été mis en ligne.

www.health.fgov.be
pour les apiculteurs

Site abeilles, le site est disponible pour la mise en ligne de documents utiles

L'AFSCA a également mis à la disposition des apiculteurs des informations sur son site :
www.afsca.be rubrique professionnels/production animale/apiculture

5.2 Mesures proposées en matière de lutte contre la varroase et la loque

Mise en place d'une stratégie de lutte anti-varroase

C'est en 1998 que les premiers foyers de résistance des varroas au fluvalinate ont été constatés. Depuis, la lutte anti-varroase est devenue plus complexe vu l'absence de produits de traitement présentant une efficacité équivalente au fluvalinate, le recours à des doubles traitements avec des matières actives différentes à utiliser à des périodes bien précises a été nécessaire. De plus, suite à la disparition du Ministère de l'Agriculture, la distribution parrainée de produits n'a plus lieu. La fixation des schémas de lutte en association avec les organisations apicoles a été suspendue.

Plusieurs autres éléments plus récents sont également à prendre en compte pour l'élaboration d'une stratégie de lutte :

- Les produits utilisés pour le traitement et la prévention des infestations des abeilles devront à l'avenir être considérés comme des médicaments et tombent donc sous la directive 2001/82 (cf Manual of decisions for implementation of Directive 98/8/EC concerning the placing on the market of biocidal products, last modified 12.12.2005, CA-Dec05-Doc.4). Au-delà de leur limite de validité, ces pesticides devront donc acquérir le statut de médicament à usage vétérinaire afin de pouvoir être utilisés
- Actuellement un seul médicament à base de thymol dispose d'une AMM en Belgique, 2 produits restent agréés par le service pesticides et arriveront prochainement à échéance.

- La varroase est une maladie réglementée à déclaration obligatoire (AR du 7 mars 2007 relatif à la lutte contre les maladies des abeilles). Cela entraîne des conséquences au niveau de la fourniture et l'administration des médicaments (loi du 28 août 1991 sur l'exercice de la médecine vétérinaire).
- Il est proposé de mettre ce médicament à base de thymol en délivrance libre en argumentant entre autres qu'il ne présente pas de risque pour la sécurité des consommateurs.

Pour fixer des schémas de lutte prévoyant deux traitements systématiques (été, arrière-saison) durant l'année 2006, une concertation a eu lieu pour fixer des schémas de lutte prévoyant deux traitements systématiques (été, arrière-saison) avec des molécules innovantes dont le statut administratif (essai clinique, enregistrement comme médicaments vétérinaires,...) est reconnu.

Pour l'année 2007, un programme de lutte organisée est géré par l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire en concertation avec le secteur et les scientifiques. Un calendrier des traitements a été fixé par arrêté ministériel.

L'AFSCA supervise la formation continuée obligatoire des assistants apicoles.

Disponibilité des médicaments vétérinaires destinés aux abeilles

Les services responsables de l'autorisation des médicaments vétérinaires et de la lutte anti-varroase devraient pour les années futures :

- Poursuivre la fixation des schémas de lutte en concertation avec les organisations apicoles et les scientifiques du domaine
- L'industrie pharmaceutique doit être incitée à développer de nouvelles substances et d'en demander l'autorisation de mise sur le marché en Belgique

Suivi strict par les apiculteurs du programme de lutte

Il a également été reconnu au cours des réunions que le suivi strict par tous les apiculteurs des mesures proposées dans le programme de lutte est susceptible de réduire l'impact des maladies.

Mise en place d'une nouvelle stratégie de lutte contre la loque américaine

L'arrêté royal du 7 mars 2007 prévoit que les colonies contaminées peuvent être assainies plutôt que systématiquement détruites.

Projet d'étude varroase

Un projet RT-06/7 MINBEE est en cours et est financé par le SPF Santé publique, recherche contractuelle Il est intitulé :

Naar een uniforme Belgische strategie voor de bestrijding van varroa sp. Op basis van biologische, biotechnische en alternatieve middelen. Le rapport final du projet sera disponible en 2010. Ugent, FUSAGX.

5.3 Mesures proposées pour réduire l'impact des pesticides et pour analyser leurs effets sur les abeilles

Les pesticides à usage agricole (pour professionnels et amateurs) sont soumis à une procédure d'agrément avant leur mise sur le marché. Au cours de cette procédure, les risques pour les abeilles sont évalués selon la directive 91/414/CEE.

En fonction de l'importance du risque pour les abeilles,

- les produits ne sont pas agréés et ne sont donc pas commercialisés,
- les produits sont agréés pour des cultures définies qui ne sont pas butinées,
- les produits sont agréés pour des cultures définies et en dehors des périodes de floraison de la culture et éventuellement des plantes adventives,
- les produits présentant un risque négligeable pour les abeilles sont éventuellement agréés en période de floraison.

Cette évaluation de risque est également d'application pour les produits systémiques appliqués via des traitements de sol ou des enrobages de semence. L'impact des pesticides par contamination des cultures suivantes mellifères est également pris en compte.

Adaptation de la réglementation européenne en matière d'autorisation des pesticides

Actuellement la directive 91/414 qui fixe les exigences en matière de données à fournir lors de la soumission d'un dossier d'agrément d'un nouveau pesticide est en cours de révision au niveau européen.

La directive originale requiert une évaluation pour les risques abeilles principalement destinées aux produits appliqués par pulvérisation (études de toxicité aiguë, essais en cage, tunnel et champ de plantes pulvérisées). Lors de l'évaluation de dossiers d'insecticides du sol, les firmes phytosanitaires ont également présenté des études évaluant les concentrations en pesticide dans les pollens et nectar ainsi que le comportement général de la colonie (études sous tunnel). Des recherches publiques dans ces domaines ont également été réalisées.

Des protocoles de test sous tunnel pour produits systémiques, de test d'orientation, de toxicité larvaire sont en cours de développement.

Une évaluation de risque basée sur un calcul d'ingestion serait plus adaptée pour les produits systémiques (approche TER, Toxicity Exposure Ratio).

A côté de la directive, il serait également nécessaire de développer des protocoles de test normalisés permettant de prendre en compte les effets systémiques. Les protocoles de tests développés au niveau international (OCDE, OEPP).

- Il est recommandé de poursuivre l'adaptation des agrémentations (mesures de précaution supplémentaires, retrait éventuel) en prenant en compte les nouvelles données scientifiques disponibles.

Dans les premières versions de la nouvelle réglementation en cours de discussion, l'évaluation des risques pour abeilles prend en compte de façon plus détaillée la systémicité des pesticides dans les plantes, la toxicité larvaire, Une évaluation de risque basée sur le calcul d'ingestion est proposée. Le Service Pesticides et Engrais supportera un texte allant dans le sens d'une évaluation plus détaillée des risques pour les abeilles.

Mise en place d'une Etude de la contamination de colonies d'abeilles mellifères butinant la moutarde semée après de l'escourgeon traité à l'imidacloprid, et de son effet sur leur développement, proposées par Hautier L., Pigeon, O. De Proft M., Jansen J-P, Nguyen Bach Kim

Ce protocole d'étude est destiné à tester un scénario d'exposition à l'imidacloprid qui constitue un cas extrême d'exposition des abeilles dans le contexte belge. L'absence d'effet de l'insecticide dans pareille situation permettrait de lever des soupçons persistants. A l'inverse, des effets avérés de l'insecticide sur les abeilles donneraient un éclairage nouveau au problème du dépérissement des colonies.

L'objectif de ce projet est double :

- détecter et doser les résidus d'imidacloprid et de ses principaux métabolites (hydroxyimidacloprid, olefine) dans le pollen et le miel des colonies placées dans les conditions d'exposition définies : moutarde succédant à l'escourgeon issu de semences traitées au Gaucho Orge.
- évaluer l'évolution de ces colonies, en les comparant à des colonies placées dans des conditions similaires, hormis le traitement des semences d'escourgeon au Gaucho Orge.

Agrémentation des pesticides - Précautions lors de l'utilisation des pesticides à usage agricole

Les modalités d'utilisation du pesticide sur une culture et les mesures de précaution sont reprises sur l'étiquette du produit ainsi que sur le site Fytoweb. Les utilisateurs de pesticides doivent respecter de manière obligatoire les modalités d'utilisation et les mesures de précaution.

En 2004, le Comité d'agrémentation a décidé que les produits agréés pour des usages en prairie doivent être appliqués hors des périodes de floraison ou après la fauche.

- Lorsque des accidents liés à l'utilisation des pesticides (par exemple des pertes de colonies) sont rapportés de façon circonstanciée au Service Pesticides et Engrais, le Comité d'agrémentation en est informé et il peut, s'il y a lieu, adapter les agrémentations des pesticides mis en cause.

5.4 L'amélioration des ressources alimentaires - Un milieu plus riche en plantes mellifères

Mise en place de jachères florifères

Dans le cadre des mesures agri-environnementales, la Région Wallonne vise à favoriser l'implantation de ce type de couvert. Des primes sont prévues.

Le projet a pour titre : « Appui scientifique de la mise en œuvre des mesures agri-environnementales : bandes fleuries et bandes messicoles. »

C'est une convention de la Région wallonne avec la FUSAGX, l'UMH et le CRA-W. Elle a pour objectif d'accompagner les agriculteurs et les conseillers pour la mise en place des bandes fleuries. Un suivi de la mise en place de ces bandes chez les agriculteurs et des essais sont réalisés par l'Unité de Phytotechnie des régions tempérées (bandes messicoles) de la FUSAGX et par le département de Phytotechnie du CRA-W (bandes fleuries).

Une étude concernant l'intérêt de ces bandes pour les pollinisateurs a été publiée récemment : »Abeilles, bourdons et autres pollinisateurs. »M.TERZO, P.RASMONT, les livrets de l'Agriculture, n°14 (disponible à la bibliothèque de la DGA au 081/64.94.12)

Promotion du fauchage tardif des accotements

Cette mesure semble présenter un effet favorable en maintenant des sources d'approvisionnement pour les abeilles dans les zones pauvres en floraison mellifère.

6 Recommandations

Le groupe de travail conjoint Politique Sanitaire Abeilles/Abeilles et pesticides a eu pour but de faire le point sur les phénomènes de mortalités anormales et d'affaiblissement de colonies d'abeilles domestiques, de disparitions de butineuses observées en Belgique depuis une dizaine d'années.

Il a pris en compte les observations faites par les apiculteurs et les scientifiques apicoles, tant sur le plan sanitaire (lutte contre les parasites et maladies des abeilles) que de l'évaluation des risques pour l'environnement liés à l'utilisation des pesticides à usage agricoles (ici, le risque pour les abeilles), ces 2 domaines étant de la compétence du SPF Santé publique. Il s'inscrit donc dans les politiques que mènent chacun à leur niveau et selon leur compétence le Service Pesticides et Engrais (DG4), le Service vétérinaire (DG4) et l'AFSCA.

Le groupe est parvenu à des résultats concrets en ce qui concerne la lutte contre la varroase. L'arrêté ministériel du 10 août 2007 relatif à la lutte organisée contre les maladies des abeilles est paru le 23 août. Il autorise l'apiculteur à appliquer un traitement aux colonies d'abeilles atteintes de varroase, selon les modalités reprises à l'annexe et au moyen de spécialités agréées à base de fluvalinate ou de coumaphos, ou au moyen d'un médicament vétérinaire contenant du thymol ou de l'acide oxalique.

En ce qui concerne le volet pesticides, le groupe estime que de nombreuses informations concernant l'hypothèse des intoxications par les produits phytosanitaires appliqués par traitement de semences ou du sol ont été échangées mais aucun consensus n'a été dégagé quant à l'impact de ces mêmes produits sur le dépérissement.

Les recommandations d'action suivantes ont été établies par le groupe de travail :

Principales recommandations d'action

Implication de la profession vétérinaire dans le secteur apicole, notamment en améliorant les relations vétérinaires apiculteurs ;

Recherche scientifique sur l'impact des maladies des abeilles;

Révision régulière et amélioration de la Stratégie varroase et de l'évolution du problème

Amélioration de l'accompagnement sanitaire des apiculteurs ;

Stimuler la prise en compte par les instances européennes des problèmes sanitaires des abeilles

Il est nécessaire d'inciter la déclaration des mortalités aux autorités par les apiculteurs

Afin de vérifier si le phénomène de dépérissement persiste, régresse ou s'amplifie, il est primordial de signaler les cas d'intoxication/ dépérissement, de rapporter les données de manière circonstanciée (éventuellement avec visite du rucher et constatation par un expert apicole), d'organiser une collecte précise des données et d'en informer les autorités et les scientifiques apicoles. La productivité des ruches est un paramètre important à prendre en compte au niveau de ce réseau de surveillance. Pour ce faire un système de centralisation des données devrait être mis en place.

Le fonctionnement du réseau de surveillance devrait être discuté au niveau des associations apicoles.

Afin de lever les soupçons persistants à l'égard de l'imidacloprid, il est proposé de réaliser une **Etude de la contamination de colonies d'abeilles mellifères butinant la moutarde semée après de l'escourgeon traité à l'imidacloprid, et de son effet sur leur développement**, destinée à tester un scénario d'exposition à l'imidacloprid qui constitue un cas extrême d'exposition des abeilles dans le contexte belge.

Adaptation de la réglementation européenne en matière d'autorisation des pesticides

Dans le cadre des discussions sur la révision de la réglementation définissant les données nécessaires à l'évaluation des risques des pesticides pour les abeilles, le Service Pesticides et Engrais supportera un texte allant dans le sens d'une évaluation plus détaillée des risques pour les abeilles.

Communication intersectorielles. Il est utile à l'avenir de prévoir la mise en place rapide de structures de discussion dans le but de désamorcer les crises et gérer au plus vite les problèmes.

Cette cellule de crise devrait au minimum :

- être composée des représentants des autorités compétentes, des experts en apiculture, des représentants d'au moins de la moitié des apiculteurs
- disposer d'un rapport dûment documenté des faits qui constituent la crise

E. Hoc, P. Hucorne, E. Liégeois, Juin 2007 (document revu et amendé par l'ensemble du groupe lors de la réunion du 28 juin 2007, consultation écrite clôturée au 8/11/2007)